

Assemblée municipale ordinaire

Lundi 2 décembre 2024 à 20h00 au Centre communal de Péry

Ordre du jour

1. Présentation et acceptation d'un crédit additionnel de 177'000.00 francs relatif à la Place du Lion d'Or (AM 22.06.2020 et 28.06.2021).
2. Présentation et acceptation d'un crédit additionnel de 35'000.00 francs pour l'entretien de la station de filtration (AM 11.12.2023).
3. Discuter et approuver une nouvelle dépense périodique de 34'300.00 francs dès le 01.08.2025 pour les transports scolaires (plus-value renouvellement contrat).
4. Discuter et approuver un crédit d'engagement de 125'000.00 francs relatif à l'achat d'un nouveau bus scolaire pour l'École Secondaire du Bas-Vallon. Selon le budget de l'ESBV, cela représente 27,30%, soit 34'125.00 francs pour Péry-La Heutte.
5. Passation de l'ancienne administration de La Heutte et de l'école de La Heutte du patrimoine administratif au patrimoine financier, conformément à MCH2.
6. Présentation et acceptation du budget 2025 avec la quotité d'impôts à 1.55 % (inchangée) et la taxe immobilière à 1.2 ‰ (inchangée).
7. Prendre connaissance des arrêtés de comptes relatifs à :
 - a) Arrêté de compte de l'agrandissement de l'ESBV à Corgémont, crédit d'investissement 1'400'000.00 francs (AM 31.01.2022 et VU 18.12.2022).
 - b) Arrêté de compte pour le remplacement des fenêtres de l'administration communale de Péry et la mise en place d'un accès pour les personnes à mobilité réduite, crédit d'investissement 100'000.00 francs (AM 31.01.2022).
 - c) Arrêté de compte rénovation de l'ancien collège de Péry (école enfantine), crédit d'investissement 1'400'000.- francs (AM 04.12.2017 et VU 22.06.2020).
8. Informations du conseil municipal.
9. Divers et imprévus.

Durant les 30 jours avant l'assemblée municipale, le point mentionné au chiffre no 6 est déposé publiquement au secrétariat communal de Péry-La Heutte, où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal : auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

P.S. : le détail du budget 2025 est à disposition, à l'administration municipale. Les personnes intéressées peuvent en retirer un exemplaire durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site internet de la commune.

1. Présentation et acceptation d'un crédit additionnel de CHF 177'000.00 relatif à la Place du Lion d'Or (AM 22.06.2020 et 28.06.2021).

Le crédit d'investissement relatif à la Place du Lion d'Or s'élève à CHF 400'000.00. Les charges pour les travaux initialement prévus sont de CHF 424'043.67, soit CHF 24'043.67 en plus du crédit initial, représentant une augmentation de 6%.

En sus des travaux initiaux, la pose de panneaux solaires qui devait entièrement être financée par le Financement spécial relatif aux énergies durables dont l'apport initial provient d'une subvention de Vigier SA (à ce jour ce fond se monte à CHF 220'000.00), a été réalisée. Cependant, lors de la révision des comptes 2023 par notre fiduciaire, celle-ci nous a informé qu'il n'était pas possible de prélever l'investissement total mais seulement le montant de l'amortissement y relatif.

C'est pourquoi le montant des charges totales est de CHF 577'184.77 soit un dépassement du crédit initial de CHF 177'184.77 devant être accepté par l'assemblée municipale.

Le montant de l'amortissement de CHF 3'828.50 sera prélevé annuellement et ce pendant 40 ans (durée d'utilisation définie par l'Ordonnance sur les communes) sur le Financement spécial relatif aux énergies durables.

2. Présentation et acceptation d'un crédit additionnel de CHF 35'000.00 pour l'entretien de la station de filtration (AM 11.12.2023).

Les travaux pour l'entretien de la filtration se sont déroulés courant de l'été dernier. Des travaux impératifs supplémentaires tels que la modification et l'assainissement de la tuyauterie d'alimentation d'eau, l'installation et les travaux d'adaptations pour la pose d'un diaphragme, les travaux plus complexes pour le remplacement de la vanne de vidange, la pose d'un filtre d'aération ainsi que des travaux électriques supplémentaires indispensables pour la mise en conformité ont contraints le conseil municipal à mettre en suspens la fin des travaux initialement prévus afin de ne pas dépasser le crédit d'investissement.

Reste le sol, la peinture ainsi que le changement de la porte principale du bâtiment à faire, c'est pourquoi un crédit additionnel de CHF 35'000.00 est proposé à l'assemblée municipale.

3. Discuter et approuver une nouvelle dépense périodique de CHF 34'300.00 dès le 01.08.2025 pour les transports scolaires (plus-value renouvellement contrat).

L'AM a validé le 09.12.2019 l'externalisation des transports scolaires pour nos écoles enfantine et primaire pour une dépense annuelle récurrente de CHF 51'696.00 TTC. Le contrat signé avec l'entreprise Mini Bus Tours aux conditions précitées coure jusqu'au 31.07.2025.

Proposition de renouvellement pour une durée entre 5 ou 10 ans avec une augmentation des tarifs annuels de 1% pour compenser le renchérissement au forfait annuel de CHF 90'804.00 TTC.

Sont inclus dans le nouveau forfait proposé, tous les transports pour la piscine, la patinoire, le dentiste et le jardin de circulation ainsi que jusqu'à 20 autres petites sorties scolaires dans un périmètre de 40 km.

Dans le contrat actuel, le nombre de transports pour les diverses sorties scolaires sont inférieurs, ils sont facturés en plus. Ainsi la future dépense périodique engendrée se monte à CHF 34'300.00

4. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 125'000.00 relatif à l'achat d'un nouveau bus scolaire pour l'École Secondaire du Bas-Vallon. Selon le budget de l'ESBV, cela représente 27,30%, soit CHF 34'125.00 pour Péry-La Heutte.

L'ESBV a besoin d'un nouveau bus afin d'assurer les transports scolaires. Il est demandé aux communes membres du syndicat de l'ESBV d'approuver le crédit d'investissement total pour l'achat de ce nouveau bus selon leur règlement d'organisation respectif.

Point de vue comptable, l'investissement ainsi que l'amortissement figureront dans les comptes du syndicat, l'impact financier pour la commune de Péry-La Heutte est de CHF 3'412.50 correspondant à 27.30% du montant de l'amortissement annuel (durée d'amortissement 10 ans).

5. Passation de l'ancienne administration de La Heutte et de l'école de La Heutte du patrimoine administratif au patrimoine financier, conformément à MCH2.

Selon l'ordonnance sur les communes (OCo) le patrimoine financier comprend les valeurs qui peuvent être aliénées sans que cela nuise à l'exécution des tâches publiques (art. 74). Le patrimoine administratif comprend les valeurs indispensables à l'accomplissement des tâches publiques (art. 75).

Ces 2 bâtiments qui ne sont plus utilisés pour des tâches publiques sont à transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier. A noter qu'un bâtiment du patrimoine financier n'engendre plus d'amortissement donc moins de charges pour la commune (compte de résultat).

Il est à préciser qu'il n'y a aucune volonté de se séparer de ces bâtiments et pour rappel il n'est en aucun cas possible d'établir un acte de vente sans l'aval de l'assemblée municipale ou d'une votation aux urnes selon la valeur.

De plus, en cas de nouvelle affectation indispensable à l'accomplissement des tâches publiques d'un des bâtiments du patrimoine financier par exemple, celui-ci peut à nouveau être transféré du patrimoine financier au patrimoine administratif. Il s'agit uniquement d'un transfert comptable.

6. Présentation et acceptation du budget 2025 avec la quotité d'impôts à 1.55 % (inchangée) et la taxe immobilière à 1.2 ‰ (inchangée).

Compte général (sans les comptes auto-financés des eaux et déchets)

Le budget 2025 du compte général se solde par un excédent de charges de CHF 69'800.90. Comparativement au budget 2024, l'excédent de charges était de CHF 118'801.36, l'amélioration par rapport au budget 2024 est de CHF 49'000.46.

Compte global (avec les comptes auto-financés des eaux et déchets)

Le budget 2025 du compte global prévoit un excédent de charges de CHF 123'063.55. Comparativement au budget 2024, l'excédent de charges était de CHF 96'442.31, la dégradation par rapport au budget 2024 est de CHF 26'621.24

Les charges se montent à CHF 9'411'851.21 et les revenus à CHF 9'288'787.66.

Différence par rapport au budget 2024 du compte de résultat selon les groupes de matière :

Les charges totales sont supérieures de CHF 216'750.53 (+2.4%)

Les charges de personnel sont supérieures de CHF 74'837.48 (+3.78%)

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation sont supérieures de CHF 7'105.25 (+0.4%)

Les charges d'amortissement sont supérieures de CHF 7'458.80 (+1.8%)

Les charges de transfert sont supérieures de CHF 98'109.00.00 (+2.16%)

Les autres charges (financières, attributions au FS et imputations internes) sont supérieures de CHF 29'240.00 (+5.27%).

Les recettes totales sont supérieures de CHF 190'129.29 (+2.09%)

Les revenus fiscaux sont inférieurs de CHF 33'666.00 (-0.58%)

Les revenus issus des taxes sont supérieurs de CHF 27'200.00 (+1.94%)

Les revenus de transferts sont supérieurs de CHF 140'933.00 (+9.64%)

Les autres revenus (financiers, de concessions, prélèvement FS imputations internes) sont supérieurs de CHF 55'662.29 (+13.35%)

Comptes auto-financés – financements spéciaux

FS - Alimentation en eau

L'alimentation en eau prévoit un excédent de charges de CHF 21'740.00, soit un montant supérieur de CHF 70'613.69 par rapport au budget 2024.

FS - Assainissement des eaux

L'assainissement des eaux prévoit un excédent de charges de CHF 38'615.95, soit une augmentation de charges de CHF 13'651.31 par rapport au budget 2024.

FS - Gestion des déchets

La gestion des déchets prévoit un excédent de produits de CHF 7'093.30, soit une amélioration de CHF 8'643.30 par rapport au budget 2024.

Investissements et planification financière 2025-2029

Les investissements prévus pour 2025 se montent CHF 518'000.00, ceux planifiés aux budget 2024 étaient de CHF 2'125'000.00

Planification financière	2025	2026	2027	2028	2029
Investissements	518'000.00	1'570'000.00	1'625'000.00	1'625'000.00	300'000.00
Excédent de charges/revenus	-69'800.90	-141'617.94	-90'773.62	-120'632.23	-124'423.89
Evolution probable de l'excédent du bilan (fortune)	2'169'080.42	2'099'279.52	1'957'661.58	1'866'887.96	1'746'255.73

7. Prendre connaissance des arrêtés de comptes relatifs à :

- Arrêté de compte de l'agrandissement de l'ESBV à Corgémont, crédit d'investissement CHF 1'400'000.00 (AM 31.01.2022 et VU 18.12.2022). Total des charges CHF 1'403'123.00, soit un crédit supplémentaire utilisé de CHF 3'123.00.
- Arrêté de compte pour le remplacement des fenêtres de l'administration communale de Péry-La Heutte et la mise en place d'un accès pour les personnes à mobilité réduite, crédit d'investissement CHF 100'000.00 (AM 31.01.2022). Total des charges CHF 71'761.30, crédit non utilisé CHF 28'238.70.
- Arrêté de compte rénovation de l'ancien collège de Péry (école enfantine), crédit d'investissement CHF 1'400'000.00 (AM 04.12.2017 et VU 22.06.2020). Total des charges CHF 1'477'758.80, crédit supplémentaire utilisé CHF 77'758.80 (5.55%).

8. Informations du Conseil Municipal

9. Divers et imprévus

The background of the page is a soft-focus photograph of Christmas decorations. It features numerous warm-toned lights (yellow, orange, and red) and dark, thin branches, likely of a tree or shrub, creating a festive and cozy atmosphere.

Le temps des fêtes nous donne
l'occasion de marquer une pause dans
nos tâches et nos soucis quotidiens,
d'accorder un peu plus de place aux
valeurs humaines et spirituelles.

Solidarité, générosité, paix
intérieure, espoir en ce qu'il y a de
meilleur...

Le conseil municipal et les employés
communaux vous souhaitent, ainsi
qu'à vos proches, de joyeuses fêtes
et une année 2025 heureuse et
belle, sereine et chaleureuse.